



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} novembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 174 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteuse : M^{me} Nadia Alexandra Kalb (Autriche)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale à la demande de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Inde.
2. À sa 3^e séance plénière, le 21 septembre 2018, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-treizième session la question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement » et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 14^e et 31^e séances, les 15 octobre et 1^{er} novembre 2018. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 2 juillet 2018, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine, de la Fédération de Russie et de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/73/142).

II. Examen du projet de résolution [A/C.6/73/L.4](#)

5. À la 14^e séance, le 15 octobre, le représentant de la Chine, s'exprimant également au nom de l'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Portugal et de la République arabe syrienne, a présenté un projet

¹ [A/C.6/73/SR.14](#) et [A/C.6/73/SR.31](#).



de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement » ([A/C.6/73/L.4](#)) et annoncé que les Pays-Bas et le Soudan s'étaient portés coauteurs du projet de résolution. Par la suite, le Nigéria s'est également joint aux auteurs du texte.

6. À sa 31^e séance, le 1^{er} novembre, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.6/73/L.4](#) sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Nouvelle Banque de développement

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Nouvelle Banque de développement,

1. *Décide* d'inviter la Nouvelle Banque de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
